



# CE CIRCULATION

**Faire circuler l'information,**

**notre Devoir**

## COMPTE RENDU CE DU 24 NOVEMBRE 2016 !!!

**Entre un DR qui suit comme un mouton les ordres reçus,  
un DRH de mauvaise foi sur la compréhension des textes  
RH et un RS qui ne sait plus où donner de la tête.**



**Les agents des métiers circulation ont du soucis à se faire !!!**

### **Nouveaux régime de travail :**

Les EIC se font déjà plaisir à détruire nos conditions de travail avec la nouvelle convention collective nationale dont voici quelques exemples parmi tant d'autres :

**Le DET PDL :** Projet de suppression d'emploi sur l'UO Maine Val d'Anjou, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle n'y va pas avec le dos de la cuillère. Elle compte faire moins 8 sur un effectif de 35 agents.

**Le DET Midi-Pyrénées :** a admis, lui, que les nouveaux régimes de travail seront mis en place partout où ce sera possible.

**Le DET Alsace :** les AC de deux gares (Molsheim et Rothau) verront leur durée journalière de travail augmentée.

**Le DET Normandie :** Après avoir remporté le marché pour l'exploitation du Grand Port Maritime du Havre. La direction a proposé une organisation allégée de 4 à 7 postes à terme, pour, soi-disant, ne pas risquer de perdre ce « marché » (Hé oui ! c'est comme ça qu'on parle des emplois d'agents circulation aujourd'hui !) Alors, info ou intox ? Tout ce que nous savons, c'est que la valeur totale finale du marché HT. est de : 9 442 570 euros pour 5 ans + 2 ans conditionnels.

**A ce petit jeu obscur, sans aucune annonce en CE, ce vont être des centaines d'emplois dans tout les coins de France qui vont être supprimés grâce à ce nouvel outil cosigné par la CFDT et l'UNSA.**



### **Rappels réglementaires :**

Le respect de la réglementation n'allant pas de soi dans l'ensemble des EIC, nous rappelons à l'ensemble des agents, certains dispositifs :

**Pour l'année 2016 :** La fête de Noël tombant un dimanche, c'est le samedi 24 décembre qui devient de ce fait le jour férié.

**Pour l'année 2017 :** Celle-ci comportant 53 dimanches, les agents bénéficieront d'un repos périodique supplémentaire, soit : 115 repos périodiques ou 119 repos périodiques.

La fin d'année s'approchant à grands pas, pensez à vérifier vos compteurs, au 31 décembre 2016 :

**Vous devez avoir :** 114/118 repos périodiques, 52 repos périodiques doubles minimum, 12 samedi dimanche minimum, 22 dimanches accolés à un lundi ou à un samedi et soldé l'ensemble de vos RU.

**Vous ne devez pas dépasser 7 jours dans votre compteurs RQ, sous peine au-delà, de les voir disparaître.**

**Miribel Pierre-Yves / Descat Cédric / Soulet Renaud**

**Segatto Manuel / Pinot Vincent**

**Contact : cecirculationsudrail@gmail.com**

## Déshuntage :

Après avoir établi une liste non exhaustive auprès de la direction : Le 24 Octobre, en région Auvergne sur la ligne Clermont-St Etienne il a été constaté plusieurs déshuntages importants en gare de Vertaizon. Le 02 Novembre en région Bourgogne sur la ligne Dijon-Vallorbe un X73500 déshunte entre Andelot et La Joux. Le 04 Novembre en Lorraine un X76500 déshunte plusieurs fois sur la ligne Sarreguemines-Sarre Union. Le 09 novembre en région Pays de Loire sur la ligne Nogent-Le Mans une UM de 3 X73500 a déshunté à plusieurs reprises. Et plus récemment encore le 18 novembre en région Nord Pas de Calais Picardie sur la ligne Longueau Compiègne ou le 21 novembre sur la zone d'Abbeville.

La direction s'étonne en période automnale de la chute des feuilles, et nous signale observer le phénomène de déshuntage avec attention. La direction prétend aussi que tous les matériels déshuntent et brandit cette torsion de la réalité comme un totem face aux représentants du personnel du CE. Mais vos élus SUD-Rail ne sont pas dupes. Les déshuntages de matériels X73000 se multiplient alors que la direction serait bien en peine de trouver une voiture corail ou un wagon à bogies qui déshunterait, même très rarement. Pour le moment, seul les agents vivent la situation stressante des trains fantôme. Ainsi que les usagers de la route, qui y perdent la vie, laissant aux observateurs du sang sur les mains ...



## COGC :



Les globe-trotters de la modernisation de la gestion opérationnelle des circulations, nous ont présenté leur nouvel outil. Après avoir parcouru l'Europe (Angleterre, Allemagne, Suisse et Italie) pour s'inspirer de ce qui se fait de mieux ailleurs. Au programme, encore plus de modernité pour les opérateurs, moins de dialogue avec les opérateurs sécurité du terrain, et sans se voiler la face, moins d'agents au sein des COGC. Le tout pour une expérimentation sur l'axe Paris Marseille durant la période 2017/2019 et une généralisation sur la période 2020 / 2025. Fini l'expérience des opérateurs, du rapport humain entre les COGC et les opérateurs du terrain, place à l'informatique !!! Place à la passivité intellectuelle et aux suggestions aléatoires de logiciels qui, de l'aveu du patron

de la DMC, coûteront très cher et obligeront les opérateurs circulation à essayer les plâtres.

**SUD-Rail s'oppose à cette vision antisociale d'un pseudo-modernisme à la sauce patronale, qui détruit les emplois et méprise les compétences des agents qui, eux, ont à cœur de travailler dans le sens de la sécurité des circulations et des personnes.**

## Agents de réserve :

Un point remonté de plusieurs EIC attire notre attention, il s'agit de la prise en compte ou plutôt la non-prise en compte des remboursements kilométriques quand les agents n'obtiennent pas de leur assurance la signature du formulaire dédouanant SNCF de toute responsabilité en cas d'accident. Nous avons demandé que ces pratiques soient recadrées par le national car certaines situations sont inadmissibles. La norme doit être très claire :

**Choix du véhicule personnel ou transport en commun/taxi** par défaut pour les agents de réserve. Si l'agent fait le choix d'utiliser son véhicule personnel et que son assureur lui augmente sa prime d'assurance, de ce fait l'entreprise doit prendre en charge cette augmentation. Toute pression ou non-paiement des remboursements kilométriques en attendant la validation du formulaire par l'assureur doit cesser immédiatement. **Tant que l'entreprise n'a pas ce fameux formulaire entre ses mains, les agents ne peuvent en aucun cas être commandés avec leur véhicule personnel.**

